



Épreuve : Droit des affaires de l'UE (sans TD)

Année : 2015-2016

Professeur : Loïc Panhaleux

Diplôme : Master 1

Session 1

Semestre 2

Durée de l'épreuve : 1h.30

Documents autorisés : Règlements de l'Union européenne/ Codes, TFUE et Plan documenté/Post-it autorisés, Annotations de droit positif.

Consignes examens :

Vous devez :

- Être muni de vos étiquettes d'anonymat,
- Eteindre votre téléphone portable et le mettre dans votre sac.
- Déposer votre sac devant la chaire de l'enseignant en bas de l'amphi ou de la salle,
- Emerger la liste d'appel au moment de la remise des copies à la sortie de l'épreuve,
- Reporter votre n° d'anonymat sur les intercalaires (4 derniers chiffres du code indiqué sur le code barre de l'étiquette).

Il est interdit de :

- Sortir de la salle avant la fin de la première heure de composition,
 - Mettre un signe distinctif sur la copie.
 - D'utiliser d'autres brouillons et/ou copies que ceux distribués.
-

Cas pratiques

1. La Belgique a une règle qui définit les critères techniques auxquels les chaises roulantes doivent répondre afin de pouvoir être remboursées par la sécurité sociale, de sorte que sont exclues de la liste des chaises roulantes remboursables des chaises roulantes munies d'un marquage CE, mais qui ne répondent pas aux critères relatifs, notamment, au diamètre des roues avant et arrière, au recouvrement et au rembourrage du siège et du dossier, aux dimensions des méplats et des croisillons, aux appuis-tête et/ou aux repose-pied ainsi qu'aux repose-jambe. Le fabricant français de chaises roulantes ne peut plus importer ces chaises en Belgique depuis deux ans. Il aimerait engager la responsabilité de l'Etat belge qui, selon lui, ne respecte pas le TFUE. Qu'en pensez-vous ? (14 points (à titre indicatif))

2. La société Cartim, SARL française, voudrait transférer son siège en Allemagne, mais sans perte de personnalité morale. Elle vous demande si le droit de l'UE pourrait lui permettre de réaliser cette opération (6 points (à titre indicatif)) ?